RÈGLEMENTS DU CLUB

CONSTITUTION ET RÈGLEMENTS
Chaque membre reçoit une copie de la Constitution et des Règlements lors de son admission au Club. Veuillez contacter la Directrice générale pour toute information supplémentaire.

EXERCICE FINANCIER
L'année fiscale du Club s'étend du 1er mai au 30 avril de l'année suivante.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE
L'Assemblée générale annuelle des membres se tient dans les 90 jours suivant la fin de l'année, à une date déterminée par le conseil d'administration. Une convocation écrite est envoyée par courriel à chaque membre au moins dix jours à l'avance.

INFORMATION DE MEMBRE
Les informations personnelles des membres (nom, adresse, numéros de téléphone et adresse courriel) ne doivent, en aucune circonstance, être distribuées à une personne qui n'est pas membre du Club Forest and Stream, ou être utilisées à des fins de sollicitation commerciale.

JOURS ET HEURES D'OUVERTURE
HEURES D'OUVERTURE :
Mardi au vendredi : de 9h00 à 22h30
Samedi : de 17h00 à 22h30
Fermé les dimanches, lundis et jours fériés
RELÂCHE HIVERNALE : Le Club ferme le 24 décembre pour une durée de trois semaines.

CODE VESTIMENTAIRE
Un code vestimentaire pour les membres et leurs invités est exigé en signe de respect pour les membres, ainsi que pour le cadre magnifique du Club. Tous les membres doivent connaître et suivre les directives. Il appartient aux membres d'informer leurs invités de notre politique et de s'assurer que ceux-ci soient vêtus de façon convenable. Lors de l'utilisation des locaux du Club, la tenue vestimentaire suivante est requise, sauf indication contraire pour un événement :

Dames : Une tenue vestimentaire appropriée est définie comme ceci : une robe, une jupe, un pantalon, une veste, un chemisier, un chandail ou un jeans habillé de couleur bleu foncé ou noir

Messieurs : Un veston est requis pour le déjeuner et le diner, le port de la cravate est facultatif. Une tenue vestimentaire appropriée est définie comme ceci : une chemise à col avec manches, un pantalon ou un jeans habillé de couleur bleu foncé ou noir.

Enfants/Juniors : Une tenue vestimentaire appropriée est un vêtement soigné et propre, adapté à leur âge.

Du 1er mai au 15 septembre : Pour les repas du midi à l'intérieur, les vestons sont recommandés mais pas obligatoires. Les vestons peuvent être retirés lorsque vous mangez à l'extérieur lors du repas du déjeuner et du diner.

Les vêtements non appropriés pour le Club comprennent (mais ne sont pas limités à) : vêtements de sport, jeans pales ou déchirés, pantalons courts, débardeurs, chemises de golf, polos, chemises pour hommes sans col ni manches, mini-jupes, sandales pour hommes, tongs et chaussures de course.

CONJOINTS DES MEMBRES
Conformément à la Constitution du Club, les conjoints(es) des membres peuvent se divertir au Club à tout moment.

ENFANTS
Les membres peuvent être accompagnées d'enfants âgés de 8 ans ou plus à tout moment, et ce, à la salle à manger principale ; les jeunes enfants moins âgés sont également les bienvenus dans nos salles privées. Nous pouvons vous offrir un menu pour enfants. Les enfants sont tenus de demeurer assis pendant toute la durée du repas. Les membres sont responsables des mineurs qui les accompagnent.

INVITÉS
Les membres sont responsables de partager les règles du club avec leurs invités. Ils doivent enregistrer les noms de leurs invités dans le registre principal du club à l'entrée de la propriété.

NOURRITURE ET BOISSON

HEURES DE SERVICE
PETIT DÉJEUNER : Un minimum de 10 convives ou l'équivalent en revenu est requis pour le petit déjeuner avec un préavis de 7 jours.
LUNCH : du mardi au vendredi de 11h30 à 14h30
SOUPER : du mardi au samedi 17h00 à 22h30

RÉSERVATIONS POUR LES REPAS
Les réservations pour le déjeuner et le diner sont requises au moins 48 heures à l'avance afin d'assurer un service élégant et efficace ainsi que pour la mise en place des tables. Passé ce créneau, les réservations dépendront des disponibilités.
Les annulations sont acceptées jusqu'à 24 heures avant la date de réservation, après quoi le compte membre sera facturé des frais d'annulation par personne.

MENU
Un menu à la carte est disponible pour le déjeuner et le diner.

ALLERGIES ALIMENTAIRES ET RESTRICTIONS
Les demandes spéciales concernant les allergies ou restrictions alimentaires doivent nous être mentionnés à l'avance afin de garantir la disponibilité des aliments appropriés.

VINS SPÉCIAUX
Une carte des vins est disponible au Club. Les membres qui souhaitent se faire servir un vin particulier ne figurant pas sur notre carte des vins doivent en faire la demande au Directeur de la restauration, et ce, dans un délai raisonnable.

FRAIS D'ADMINISTRATION
Des frais d'administration de 15 % seront ajoutés à tous les services de nourriture et de breuvages. Aucun pourboire est permis.

CELLIERS PRIVÉS
Les membres de catégorie Ordinaire, Ordinaire Senior, Senior Honoraire, Corporatif (principal et associés) et Intermédiaires I & II, peuvent avoir leur propre cellier privé au Club. Tous les achats de vin doivent être effectués par l'intermédiaire de notre Directeur de la restauration. Des frais de droit de bouchon (par bouteille) sont imputés au compte du membre lors de la réception des bouteilles dans l'inventaire du Club. Une fois que le vin est placé dans un cellier privé, il ne peut être sorti des lieux de la propriété, et ce, afin de se conformer aux règlements de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec; aucune exception ne sera permise.

FONCTIONS PRIVÉES

RÉSERVATIONS
Des réservations pour des réceptions privées peuvent être faites lors des heures d'ouverture non traditionnelles. Les membres peuvent demander une réception privée le dimanche ou le lundi, à condition que la réservation soit pour un minimum de 50 personnes ou l'équivalent en revenu, et que le personnel soit disponible.

SALLES DE RÉUNIONS
Installations disponibles :
Salle à manger principale (jusqu'à 80 personnes)
Salles à manger privées (de 4 à 22 personnes)
Salles de réunion (de 2 à 30 personnes)

Les salles de réunion peuvent être réservées pour une demi-journée ou une journée complète. Des frais de location s'appliqueront.
Les salles de réunion peuvent être disponibles à partir de 7h30 avec une réservation de sept (7) jours à l'avance. Des choix de forfaits incluant des repas et consommations sont disponibles pour les réunions à des frais supplémentaires.

RÉSERVATION EXCLUSIVE DE LA SALLE À MANGER
Les membres peuvent demander la réservation exclusive de la salle à manger pour des réceptions, dîners, réunions ou tout autre engagement social ou d'affaires pour un minimum de 50 personnes ou l'équivalent en revenu. Des frais de location de salle s'appliqueront.

ÉQUIPEMENT ET PERSONNEL SUPPLÉMENTAIRES
Si de l'équipement ou des fournitures supplémentaires (ex. : porcelaine, verrerie, tables, chaises, etc.) sont requis pour un événement privé, le Club sera en mesure de fournir au membre les coordonnées de certains fournisseurs. Du matériel audiovisuel est disponible à la location. Le personnel supplémentaire requis par le membre sera facturé sur son compte.

RÈGLES GÉNÉRALES

TÉLÉPHONES CELLULAIRES
Les téléphones cellulaires doivent être en mode silencieux dans tous les locaux du Club. L'utilisation du téléphone cellulaire est autorisée dans les vestiaires, les salles privées au premier étage, les salles de réunion au deuxième étage et sur le terrain extérieur. Les téléphones cellulaires peuvent être utilisés dans la salle à manger et le salon principal des membres uniquement pour prendre des photos.

ACCESSOIRES PROFESSIONNELLES ET ÉLECTRONIQUES
Les porte-documents, les ordinateurs portables, les tablettes, les écouteurs et les documents professionnels ne sont autorisés que dans les salles privées ou les salles de réunion.

ÉTAT DE COMPTE
Les états de comptes des membres leur seront envoyés par courrier électronique au début de chaque mois, ils seront dus et payables à la réception. Le paiement en ligne est préférable.

ENTENTES DE RÉCIPROCITÉS DE CLUBS
Une liste des clubs avec lesquels nous avons une entente de réciprocité est disponible sur notre site Web.

Procédure : Les membres qui souhaitent utiliser les services d'un club sur cette liste pour la première fois doivent donner un préavis de 7 jours à la Directrice générale. Une lettre d'introduction est requise de la part de la Directrice générale pour les clubs avec lesquels nous avons signé une entente de réciprocité.

Paiement : Les factures doivent être réglées à la fin de votre visite avant le départ. Le paiement doit être effectué par carte de crédit, là où des facilités de carte de crédit existent, ou conformément à la politique du club.

FUMER
Il est interdit de fumer à l'intérieur du pavillon et sur les terrasses. Le cannabis, sous toutes ses formes, est interdit à l'intérieur du pavillon et sur l'ensemble de la propriété.

PAPETERIE CLUB
Les membres ou ses invités ne sont pas autorisés à utiliser le nom ou l'adresse du Club pour toute communication destinée à la publication ou à un usage personnel.

PROPRIÉTÉ DU CLUB
Aucun membre n'est autorisé à retirer du pavillon tout livre, carte ou autre article appartenant au Club. La Directrice générale devra être avisée de tout bien cassé ou endommagé par l'un des membres ou son invité et ce dernier sera responsable d'en rembourser la valeur.

ANIMAUX DOMESTIQUES
Les animaux domestiques ne sont pas admis sur le terrain du club ni dans le pavillon.

STATIONNEMENT
Soixante-dix (70) places de stationnement gratuites sont disponibles sur notre terrain. Un stationnement supplémentaire payant est disponible au coin de l'avenue St. Louis et chemin Bord-du-lac.

SUGGESTIONS ET PLAINTES
Toutes suggestions ou commentaires concernant le personnel, la nourriture, les boissons et le service doivent être adressées à la Directrice générale.